



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Compte-rendu

Jeudi 2 février 2017

---

18h40 – 19h30

Membres : 23 Quorum : 12

ETAIENT  
PRESENTS  
(12)

Mme CHARGE-BARON, M. ARISTIDE, M. BOURREAU, Mme DELAIRE, Mme DUFAURET, Mme FERCHAUD, Mme FOUILLET, M. GIRAUD, M. GUILLERMIC, Mme RABILLOUD, Mme REVEAU, Mme ROBIN

ABSENTS  
EXCUSES  
(11)

M. BERNIER, M. BIROT, Mme BREMAUD, M. GEFFARD, Mme MORANDEAU, Mme PUAUT, Mme REGNIER, M. de TROGOFF, Mme VERDON, Mme VRIGNAUD, M. YOU

POUVOIRS

/

Date de la  
convocation

27 janvier 2017

Secrétaire de  
séance

Mme GATARD

---

### ORDRE DU JOUR

#### 1. AFFAIRES GENERALES

##### ASSEMBLEES

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 15 décembre 2016.

##### POUR INFORMATION

Mise à disposition individuelle d'agents

##### FINANCES

1. Budget annexe portage de repas : admission en non-valeur

##### ASSURANCES

2. Accord transactionnel avec un agent pour la prise en charge d'un sinistre survenu pendant le temps de travail

## **RESSOURCES HUMAINES**

3. Autorisation de signer une convention avec l'association Atout Services pour la mise à disposition de personnel

## **2. COMPETENCES STATUTAIRES**

### **CIAS**

4. Débat d'orientation budgétaire 2017 du budget principal du CIAS

### **MAINTIEN A DOMICILE**

5. Débat d'orientation budgétaire 2017 du service portage de repas

6. Conventions avec le CEFRAS dans le cadre du groupe de parole SAD et SSIAD

7. Convention avec le CCAS de la Chapelle St Laurent pour l'entretien des blouses du SSIAD secteur Sud

### **POLE LOGEMENT**

8. Débat d'orientation budgétaire 2017 des logements ALT

9. Convention avec le CCAS de Bressuire dans le cadre de la mise à disposition de matériel de cuisine auprès du pôle logement du CIAS

## **DELIBERATIONS**

### **ASSEMBLEES**

#### **Approbation du compte-rendu du conseil d'administration**

**Le compte-rendu du conseil d'administration du 15 décembre est approuvé à l'unanimité.**

Mme Chargé-Baron propose de rajouter une question à l'ordre du jour : « Barème de participation des usagers du pôle logement ». L'assemblée donne son accord pour l'ajout de ce sujet.

### **POUR INFORMATION**

#### **Renouvellement mises à dispositions individuelles d'agents**

Il s'agit d'informer le Conseil d'administration des nouvelles mises à disposition de personnel prévues.

Collectivité et service d'origine	Structure et service d'accueil	Nom-Prénom de l'agent	Temps de mise à disposition	Fonction	MAD individuelle	
					Date début	Date fin
CIAS - SAD	CA2B-Service Ressources humaines	<b>Elisabeth VIOLLEAU</b>	31h30/hebdo.	<b>Assistante emploi formation</b> : gestion dossier stage et assistante administrative sur la formation et le recrutement. (Agent en reclassement déclaré inapte à son poste de travail)	01/02/2017	31/12/2017
CIAS-SAD	CA2B-Service Ressources	<b>Marie-Thérèse GRIFFAUD</b>	27h30 / hebdo	<b>Agent en renfort</b> en charge du classement, archivage et appui administratif du service. (Agent en	16/01/2017	31/07/2017

	humaines			reclassement déclaré inapte à son poste de travail. Départ en retraite au 01/08/2017. )		
--	----------	--	--	---	--	--

## NOTE RAJOUTÉE A L'ORDRE DU JOUR

### **BAREME DE PARTICIPATION DES USAGERS DU POLE LOGEMENT**

*Commentaire : Il s'agit de préciser une délibération prise le 16 octobre 2014 relative à la participation des usagers du pôle logement.*

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 16 octobre 2014 relative au barème de participation des usagers du CHRS ;

CONSIDERANT que les usagers des logements en ALT et Stabilisation sont également concernés ;

Lors du conseil d'administration du 16 octobre 2014, le barème de participation des résidents du CHRS a été adopté comme suit :

- a) 11 à 15 % des ressources pour 1 à 2 personnes
- b) 9 à 12 % des ressources pour les familles à partir de 3 personnes.

Les résidents des logements en ALT et en stabilisation étant également concernés, il convient de le préciser dans la délibération.

**Il est proposé de valider la participation financière aux frais d'hébergement et d'entretien en pourcentage des ressources, selon la situation familiale, des résidents du CHRS mais également des résidents en logements ALT et en Stabilisation.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.**

**D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

## FINANCES

### **1. Budget Annexe Portage de repas : Admissions en non-valeur**

*Commentaire : il s'agit d'annuler la dette de plusieurs usagers.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** le code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** l'état d'admission en non-valeur présenté par le Comptable des Finances Publiques ;

**Considérant** que le comptable des Finances Publiques expose qu'il n'a pu recouvrer les titres listés ci-dessous,

**Considérant** les motifs invoqués par le Comptable ;

L'état des créances admises en non-valeur s'établit comme suit :

Nature juridique	Exercice	Pièce	Montant	Motif de la présentation en non-valeur
Particulier	2015	T-27-3	0.90 €	RAR inférieur seuil de poursuites
Particulier	2014	T-17-2	0.90 €	RAR inférieur seuil de poursuites
Particulier	2015	T-12-50	0.50 €	RAR inférieur seuil de poursuites
Particulier	2015	T-7-39	0.20 €	RAR inférieur seuil de poursuites
Particulier	2015	T-18-95	0.05 €	RAR inférieur seuil de poursuites
Particulier	2015	T-12-290	1.00 €	RAR inférieur seuil de poursuites
Particulier	2014	T-56-27	0.08 €	
Particulier	2014	T-24-38	0.20 €	
Particulier	2016	T-48-73	0.03 €	
Particulier	2016	T-48-165	0.60 €	
Particulier	2014	T-41-86	0.90 €	
<b>TOTAL</b>			<b>5.36 €</b>	

Il est rappelé que l'admission en non-valeur au compte 6542 empêche un recouvrement ultérieur, la créance est ainsi éteinte.

**Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :**

- **D'approuver les admissions en non-valeur pour un montant total de 5.36 €**
- **D'imputer la dépense à l'article 6542 (Créances éteintes)**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.**

**D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

## ASSURANCES

### **2. Accord transactionnel avec un agent du CIAS pour la prise en charge d'un sinistre survenu pendant le temps de travail.**

*Commentaire : Il s'agit d'autoriser la signature d'un accord transactionnel avec un agent du CIAS pour la prise en charge d'un sinistre survenu pendant le temps de travail.*

Vu la Circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Considérant l'accident lors duquel un agent du CIAS de l'Agglomération du Bocage Bressuirais a endommagé son véhicule OPEL ZAFIRA immatriculé 7649 VS 79 ;

Considérant que cet accident s'est déroulé pendant son temps de travail.

Considérant le devis de réparation de la Carrosserie PUAULT 79300 TERVES d'un montant de 346.49 € TTC (trois cent-quarante-six euros quarante-neuf centimes TTC).

**Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS :**

- **d'autoriser la signature d'un accord transactionnel avec l'agent du CIAS concerné par lequel :**

- Le CIAS s'engage à rembourser à l'agent la facture de réparation de la carrosserie PUAULT d'un montant de 346.49€ TTC,
  - L'agent renonce expressément à tout recours contentieux et à toute action, de quelque nature qu'elle soit, ayant trait à ce litige.
- d'imputer les dépenses sur le Budget SAD.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération. D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

## RESSOURCES HUMAINES

### **3. Convention partenariale avec l'association ATOUT SERVICES relative à l'emploi de personnels mis à disposition**

#### **ANNEXE : CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE A L'EMPLOI DE PERSONNELS MIS A DISPOSITION AVEC L'ASSOCIATION ATOUT SERVICES**

*Commentaire : Il s'agit de renouveler la convention partenariale avec l'Association Atout services (ex association BAC B) pour une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2017.*

**VU** la délibération n°14045 du 26 juin 2014 donnant autorisation de signer une convention avec la Bourse d'Aide aux Chômeurs (BAC) de Bressuire pour l'emploi temporaire d'agents en intérim pour une durée de trois ans;

Il s'agit de renouveler le partenariat avec l'association Atout services (ex BAC B). L'objet du partenariat porte sur un apport mutuel concourant à la satisfaction de besoins au bénéfice de salariés ou personnes en situation de transition professionnelle inscrites à l'association intermédiaire.

Les services du Centre Intercommunal d'Action Sociale font appel à l'association en cas de besoin ponctuel de main d'œuvre à l'occasion de remplacements d'agents permanents absents ou de surcroits momentanés d'activités.

Au titre de l'année 2016, l'association Atout services a mis à disposition du service Politique de la ville Jeunesse des agents pour un volume horaire annuel d'environ 138 heures (116 heures en 2015) soit un coût total de 2509 euros (1875 euros en 2015).

Le personnel mis à disposition était en charge de l'entretien des logements d'hébergement.

Le tarif horaire facturé en vigueur est fixé à 18.35 € (pour l'année 2017 et pour une personne rémunérée au SMIC) et est révisable ensuite en fonction de la progression du SMIC ou au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Ce tarif est ajustable pour des niveaux de rémunération supérieurs au SMIC en appliquant un coefficient de 1.88.

**Il est proposé au Conseil d'administration du Centre intercommunal d'Action sociale du Bocage Bressuirais :**

- de poursuivre ce partenariat dans les mêmes conditions ;

- d'autoriser Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'association Atout Services pour une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2017 et de signer tout document afférent ;
- d'imputer les dépenses et les recettes sur le budget de rattachement du service concerné.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,  
D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

CIAS

#### 4. Débat d'Orientation Budgétaire 2017 du CIAS

*Commentaire : il s'agit d'acter la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour le budget principal 2017 du CIAS.*

**Vu** l'article L 231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais d'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017 du CIAS.**

### **ACTIVITE DU SERVICE**

Le budget principal du CIAS comprend l'administration générale (I) et le service mandataire (II).

#### **I. FONCTIONNEMENT SERVICE ADMINISTRATION GENERALE**

##### **1. Les dépenses directes :**

Les dépenses directes correspondent aux dépenses uniquement liées au fonctionnement du CIAS :

###### a. Les frais généraux :

- L'abonnement à l'UNCCAS et à SVP
- Les frais liés à la ligne de trésorerie du budget CIAS
- Les assurances du personnel uniquement CIAS
- Les frais d'impression de la plaquette CIAS
- Les frais de réception du CA du CIAS
- La prestation de CEGID pour déclaration de fin d'année pour les services du CIAS

##### **2. Les dépenses indirectes :**

Le budget administration générale du CIAS rembourse :

###### a. Au budget général de l'agglomération – direction Pôle 0 – « bâtiments et véhicules non affectés »

- les charges correspondant à une partie des frais liés aux bâtiments :
- 55 % pour le Millénaire (le loyer, l'énergie, l'eau...)
- 16 % pour l'antenne de l'Argentonnay
- 16 % pour l'antenne de Moncoutant

b. Au budget général de l'agglomération 2b – direction Pôle 4 – une partie des frais liés au personnel :

- 15 % direction générale
- 40 % secrétariat direction générale
- 60 % accueil

c. Au budget annexe du portage de repas

- 55 % du poste de la responsable du maintien à domicile, au titre de la gestion du conseil d'administration du CIAS et autres missions du CIAS.
- Les heures d'accueil pour l'antenne de Moncoutant.

d. Au budget annexe du SAD

- Le temps de travail d'un agent (standard CIAS)
- Les heures de ménage pour le site de la place du Millénaire.

e. Au budget annexe du SSIAD

- Les heures de représentation syndicale.

f. A la Ville de Bressuire

- Les heures réalisées par les agents du CTM.

### 3. Les recettes :

Le CIAS perçoit des recettes de la part de ses budgets annexes pour financer ses charges.

Frais	SSIAD	SAD	POR-TAGE	ALT	CHRS	STAB	CH
Général	18 272 €	73 000 €	5 000 €	500 €	8 000 €	1 300 €	1 400 €
Personnel	15 359 €	37 700 €	5 000 €	300 €	18 300 €	1 800 €	1 000 €

#### REMARQUES :

1. Le Pôle logement sera délégué par convention au CCAS de Bressuire au 31 décembre 2017. Cela engendrera pour 2018 une perte de recettes.
2. Le résultat 2016 du budget général du CIAS présenterait un déficit de 1 748,30 €. Avec la reprise de l'excédent de 2015, le résultat cumulé présenterait un résultat positif de 6 625,53 € au 31/12/2016. Ce qui donne une vision déformée de la réalité. Un rééquilibrage des charges affectées est souhaitable.

## **II. FONCTIONNEMENT SERVICE MANDATAIRE**

Le service mandataire regroupe les anciens services du CIAS de l'Argentonnay, CCAS de Combrand et SIVU St Paul en Gâtine.

En 2016, il comptait 15 usagers pour un volume mensuel de 150 heures réalisées à domicile. L'orientation politique est de ne pas poursuivre cette activité dans l'avenir. En conséquence ce service ne prend plus de nouveaux usagers. L'activité 2017 prévue sera donc légèrement inférieure à celle de 2016.

**Les orientations budgétaires présentées par la Vice-Présidente du CIAS ont fait l'objet d'un débat en séance.**

**5. Débat d'orientations budgétaire 2017 du Portage de repas à domicile**

Commentaire : Il s'agit d'acter la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour le budget portage de repas 2017 du CIAS.

Vu l'article L 231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais d'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017 du Portage de repas.**

**BILAN 2016 DE L'ACTIVITE**

**En liaison froide**

	Total		
	Déjeuners	Diners	Cumul
<b>2015</b>	69 452	1 992	71 444
<b>2016</b>	62 994	2 646	65 640
<b>Ecart 2015/2016</b>	<b>-6 458</b>	<b>654</b>	<b>-5 804</b>
<b>en %</b>	<b>-9%</b>	<b>33%</b>	<b>-8%</b>

Le nombre de déjeuners vendus en 2016 est en nette diminution, particulièrement sur Bressuire (-20%) et Argenton (-17%), à l'inverse du nombre de diners qui est en progression sur ces deux mêmes secteurs.

Seul le secteur de Moncoutant connaît une augmentation du nombre de repas distribués (+6%).

La présence de la concurrence s'est fait particulièrement ressentir. Des entreprises spécialisées et certains restaurateurs locaux proposent ce même type de service.

Le nombre d'ETP pour les porteuses a baissé de **-0.16 ETP** sur l'ensemble des secteurs, et ce en lien avec la baisse d'activité et l'optimisation du fonctionnement quotidien.

**En liaison chaude**

	Total
<b>2015</b>	15 328
<b>2016</b>	15 244
<b>Ecart 2015/2016</b>	<b>-84</b>
<b>en %</b>	<b>-1%</b>

Comme pour la liaison froide, diminution des volumes livrés sur la majorité des services en liaison chaude, excepté Clessé qui connaît une très nette progression (+ 57%).

**Résultat financier 2016**

Résultat connu à ce jour (20/01/2017)

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	851 921.98 €	0.00€
Recettes	*820 626.99 €	9 325.94 €
Résultat	-31 294.99 €	+9 325.94 €
Report du résultat N-1	-7 856.35 €	-5 652.12 €
<b>Résultat cumulé 2016</b>	<b>-39 151.34€</b>	<b>+3 673.82 €</b>

\*dont 7 856.35 € de subvention d'équilibre pour l'exercice 2015

Ce résultat doit être corrigé :

- ✓ La dépense 2016 inclut une régularisation de factures d'alimentation à hauteur de 19 390 € relative à l'exercice 2014 (Factures non transmises par le fournisseur).
- ✓ Par conséquent sans cette régularisation, le résultat 2016 présenterait un **déficit de 19 761.34 €** au lieu de 30 823.35 € prévu initialement



## INVESTISSEMENT

Nécessité de remplacer les véhicules frigorifiques présents sur Argenton et Bressuire suite à la fin du marché de location. Un marché est actuellement en cours avec 2 possibilités offertes :

- La location de longue durée
- L'achat des véhicules neufs avec un forfait entretien.  
La décision sera prise dans les semaines à venir.

## FONCTIONNEMENT

Tarifcation : Harmonisation des tarifs validée pour 2017 à 8.30 €, sauf Bressuire à 8.40 €.

Marché en liaison froide : Le marché actuel se termine le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Une réflexion est en cours pour définir les modalités du prochain marché et y apporter d'éventuels changements afin de faire remonter et consolider l'activité.

Prévention et qualification du personnel :

Prévision d'heures de formation (remplacement agents + heures complémentaires) : formation initiale et recyclage aux gestes de premiers secours, conduite sur routes glissantes (à étudier en fonction du coût).

## RECETTES

Harmonisation des tarifs quasiment atteinte – les recettes évolueront en fonction de l'activité.

## CONCLUSION

Les tarifs ayant été revus à la hausse, l'équilibre financier 2017 sera conditionné uniquement à l'activité. Il sera indispensable d'apporter, à travers le nouveau marché, des améliorations dans le service proposé (composition des menus, choix des plats, souplesse dans les inscriptions...) pour mieux répondre aux attentes des usagers et garantir le niveau d'activité. Une politique de communication devra ensuite être réalisée sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.

**Les orientations budgétaires présentées par la Vice-Présidente du CIAS ont fait l'objet d'un débat en séance.**

### **6. Renouvellement de la convention établie avec le CEFRAS pour les services SAD et SSIAD**

*Commentaire : il s'agit de renouveler la convention établie avec le CEFRAS pour les personnels des services SAD et SSIAD dans le cadre de « l'analyse de la pratique professionnelle » pour l'année 2017.*

Depuis 2015, des groupes de paroles ont été mis en place pour l'ensemble des agents du SAD et du SSIAD du CIAS (Bressuire, Moncoutant, Argenton).

Une convention a été signée avec le CEFRAS pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016. Il s'agit d'une intervention sur le thème de « l'analyse de la pratique professionnelle » qui est organisée par séance d'1h30 pour les aides à domicile, les auxiliaires de vie et les aides-soignantes. Il est proposé de poursuivre les groupes de paroles sur le S.S.I.A.D. et le S.A.D pour l'année 2017 dans les mêmes conditions financières.

Pour le SSIAD : 12 séances au total sur l'année  
200 € la séance + frais de déplacement  
Soit un total de 2 672 €.

Pour le SAD : 12 séances au total sur l'année  
200 € la séance + frais de déplacement  
Soit un total de 2 664 €.

Les crédits sont prévus aux budgets.

**Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais de :**

- **Renouveler les conventions établies avec le CEFRAS pour l'année 2017.**
- **Autoriser la signature des conventions correspondantes.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.**

**D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

#### **7. Convention avec le CCAS de la Chapelle St Laurent dans le cadre de l'entretien des blouses du SSIAD**

*Commentaire : il s'agit de renouveler la convention établie avec le CCAS de la Chapelle St Laurent dans le cadre de l'entretien des blouses du SSIAD, dans l'attente du marché d'entretien location mis en place en mai 2017.*

La convention établie avec le CCAS de la Chapelle St Laurent a pour objet de définir les modalités de réalisation des prestations de l'EHPAD « Au bon accueil » pour le compte du CIAS du Bocage Bressuirais (service SSIAD – secteur Sud).

Le CIAS confie à l'EHPAD les prestations suivantes :

- Lavage, séchage, repassage et pliage des tenues professionnelles du personnel du SSIAD (secteur sud) ;
- Mise à disposition de tenues propres ;
- Périodicité : selon les besoins des agents du service ;
- Coût : 5.50 € par tenue et par lavage.
- Durée : 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 17 mai 2017 inclus.

**Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bressuirais :**

- **d'accepter les termes de la convention établie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 17 mai 2017 avec le CCAS de la Chapelle Saint Laurent dans le cadre de l'entretien des blouses du SSIAD ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document concernant ce dossier.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.**

**D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

## **POLE LOGEMENT**

#### **8. Débat d'Orientation Budgétaire 2017 des logements ALT**

*Commentaire : il s'agit d'acter la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour le budget 2017 des logements ALT.*

Vu l'article L 231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais d'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017 des logements ALT.**

#### INTRODUCTION : Activité du service

- Dans le cadre du Pôle logement, le CIAS gère différents dispositifs d'insertion par le logement. L'un de ces dispositifs est financé au titre de l'Allocation Logement Temporaire (ALT).
- Le CIAS gère deux logements temporaires T2 d'une capacité de 1 à 3 personnes par logement. L'objectif est d'offrir un hébergement temporaire à toute personne âgée d'au moins 18 ans rencontrant des difficultés par rapport au logement pour faire face à une situation d'urgence.
- Du 01/01/16 au 31/12/16 : 4 personnes seules et un couple ont bénéficié de ces logements, ce qui représente 6 personnes (6 adultes et 4 enfants), contre 6 familles en 2015 avec 19 personnes. Le taux d'occupation en 2016 était de 86,06 % contre 91,23 % en 2015.

#### FONCTIONNEMENT

- La gestion et la logistique sont assurées par le CIAS et l'accompagnement social par le Conseil Départemental.
- Les demandes d'admissions sont étudiées au cours d'une commission du pôle logements.
- Un achat de petit matériel est prévu pour envisager des renouvellements si besoin.
- Travaux de peinture prévus dans les logements
- Report des dotations aux amortissements des exercices 2014, 2015 et 2016 sur 2017 des biens acquis avant 2014 (PV de transfert non réalisé à ce jour).
- Le personnel est mutualisé avec l'ensemble du personnel du pôle logement et représente 0.135 ETP.

#### RECETTES

Le financement de ce budget est assuré par :

- La participation de la CAF d'un montant de 588,64 € par mois pour les 2 logements, soit 7063,68 € pour 2017 (équivalent à 2014, 2015 et 2016).
- La participation financière des personnes hébergées calculée selon leurs ressources et la composition familiale (2 500 €).
- Une prestation de la Ville de Bressuire (10 050 €).

**Les orientations budgétaires présentées par la Vice-Présidente du CIAS ont fait l'objet d'un débat en séance.**

#### **9. Convention de mise à disposition de matériel de cuisine avec le CCAS de Bressuire dans le cadre du pôle logement**

*Commentaire : il s'agit d'une convention établie avec le CCAS de Bressuire pour la mise à disposition gratuite de matériel de cuisine auprès du pôle logement.*

Le CCAS de Bressuire est propriétaire de matériels de cuisine pour son atelier « Sucré-Salé » inscrit dans les actions collectives d'insertion.

Le matériel est stocké à la maison de quartier de la Baritauderie où sont réalisées les actions.

Le CIAS utilise ce matériel pour un atelier cuisine animé par les agents du pôle logement destiné en particulier aux personnes hébergées.

Il est proposé une convention entre le CCAS de Bressuire et le CIAS du Bocage Bressuirais qui prévoit les modalités de mise à disposition gratuite de ce matériel.

Cette convention est établie pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais de :**

- **Accepter les termes de la convention établie avec le CCAS de Bressuire dans le cadre de la mise à disposition de matériel de cuisine auprès du pôle logement du CIAS du Bocage Bressuirais pour l'année 2017.**
- **Autoriser la signature de la convention correspondante.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,  
D'ADOPTER cette délibération.**

**D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**La prochaine réunion est fixée le mercredi 12 avril à 18h00.**

La Vice-Présidente du CIAS  
Martine CHARGE-BARON